

Date de la convocation : 28 Mars 2023

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame VANPEVENAGE Valérie, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mme VANPEVENAGE V. - MrZANCZAK P. - Mr LANDUYT N
Mme DELABIE ML. - Mme LAMBERT F.
Mme DECLEIN C. - Mme FLORENCHIE MC. – Mme COLLE C
Mme DEVANNEAUX H – Mr JOLIVET B

MEMBRES ABSENTS (excusés) : Mr BOURDON J. – Mr BERNARD T

POUVOIRS : Mme BARBOSA I à Mme VANPEVENAGE V
Mr DEFRESNE X à Mr LANDUYT N

Début de séance : 18h30 – Fin de séance : 21h05

Mme Marie-Claude FLORENCHIE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'une secrétaire de séance
- Approbation du Conseil municipal du 14/12/2022
- Délibération pour dépenses imprévues
- Délibération pour autoriser Mme le Maire à signer le contrat de bail de la machine à pizzas
- Délibération pour autorisation d'encaissement d'un loyer mensuel de la machine à pizzas
- Désignation d'un correspondant incendie et secours (décret n°2022-1091 du 29/07/2022)
- Point R.H.
- Bilan Péri / Cantine 2022 (CAF, Effectif etc...)
- Présentation et vote du budget primitif 2023
- Présentation et vote du compte de gestion et du compte administratif
- Vote du taux d'imposition 2023

Approbation du dernier compte rendu après lecture faite du Conseil Municipal du 14 Décembre 2022

Avant de commencer la séance, Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal d'un point à ajouter à l'ordre du jour à savoir :

DELIBERATION POUR UNE GRATUITE SUR LE FERMAGE 2023 POUR LES CHASSEURS

Le 08/04/2023, l'association des chasseurs s'est proposée à titre bénévole de nettoyer la parcelle 1b (retirer les grillages autour des arbres), les membres du conseil seront également présents. Mr Planchenault de l'ONF ne pourra malheureusement pas participer.

Si l'ONF faisait la prestation, cela aurait représenté un coût de 1.100 € H.T. pour la commune.

Madame le Maire propose à l'ensemble du conseil de faire grâce de leur fermage pour 2023 aux chasseurs en guise de remerciements (env. 350 € valeur 2022)

Le Conseil municipal vote et accepte à l'unanimité.

DELIBERATION POUR DEPENSE IMPREVUE

A la demande du percepteur, il est nécessaire de prendre une délibération pour les dépenses imprévues au compte 022 pour la somme de 15 €

Le Conseil municipal vote et accepte à l'unanimité.

DELIBERATION POUR AUTORISER MME LE MAIRE A SIGNER LE CONTRAT DE BAIL DE LA MACHINE A PIZZAS ET PERCEVOIR UN LOYER

Lors du Conseil municipal du 14 décembre 2022, il avait été proposé et voté l'installation d'une machine à pizzas. A ce jour, nous avons reçu le contrat de bail de droit commun pour signature.

Le contrat est conclu pour une **durée de 2 ans reconductible par tacite reconduction pour une année**. La Preneuse pourra résilier à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception, notifiée avec un préavis de 3 mois.

Un loyer entrera en vigueur dès l'installation du distributeur. La Preneuse s'engage à rendre à la fin du présent contrat les lieux entièrement libres.

Le montant du loyer annuel s'élève à 1800 € TTC soit 150 € par mois.

Le Conseil municipal doit donc autoriser Mme le Maire à signer le contrat de bail et l'autoriser à encaisser un loyer mensuel de 150 € dès la mise en place du distributeur.

Le Conseil municipal vote et accepte à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE SECURITE

Suite au décret n°2022-1091 en date du 29 juillet 2022, la commune doit désigner un correspondant incendie sécurité.

Le Maire est tenu de désigner un adjoint ou un conseiller municipal visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et de communiquer le nom du correspondant au représentant de l'état dans le département et au président du conseil d'administration du service incendie et de secours.

Dans le cadre de ses missions d'information et des sensibilisations des habitants et du Conseil municipal, le correspondant incendie et secours, peut, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques sur service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune
- Il informe périodiquement le Conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence

Il est proposé pour ce poste : Mr Xavier DEFRESNE

Le Conseil municipal vote et accepte à l'unanimité.

Point R.H.

Madame le Maire informe l'ensemble du Conseil municipal que depuis l'arrêt de Mr Mostafa ES SALKI, il nous a demandé de passer en congé longue maladie, une commission s'est tenue le 23/03/2023 pour avis auprès de médecins experts qui ont validé son congé longue maladie, à compter du 17/02/2022 pour une durée de 18 mois (3 x 6 mois). Ce qui implique pour la commune de faire un rattrapage sur son salaire, qui était à mi-temps jusqu'à aujourd'hui, du 17/02/2022 au 17/02/2023 à taux plein et à mi-temps à compter du 18/02/2023 jusqu'au 17/08/2023. Ensuite il peut à sa demande prolonger son congé longue maladie.

Suite au congé maternité de la Directrice du Péri-scolaire, étant à flux très tendu (surtout en cas d'absence d'agent), nous avons pris la décision de prendre un CDD 2h / jour pour palier à ces incidents à partir du 02/05/2023 jusqu'au 07/07/2023.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le bilan 2022 pour la Cantine/Péri-scolaire avec une moyenne de 27 enfants.

Il en ressort :

Frais de fonctionnement 2021

| Dépenses | | Recettes | |
|----------------------------|-------------------|---------------------------------------|-------------------|
| Achats | 5 408,00 | Prestations CAF | 15 084,00 |
| Services extérieurs | 5 184,00 | Participations familiales | 50 577,00 |
| Autres services extérieurs | 27 253,00 | Prestations de l'État | 8 530,00 |
| Frais de personnel | 88 340,00 | Total Recettes | 74 191,00 |
| | | Reste à charge pour la commune | 51 994,00 |
| Total dépenses | 126 185,00 | Total | 126 185,00 |

Coût pour la commune /enfant/jour : **13,89 €** moyenne 26

Frais de fonctionnement 2022

| Dépenses | | Recettes | |
|----------------------------|-------------------|---------------------------------------|-------------------|
| Achats | 6 801,00 | Prestations CAF | 7 420,07 |
| Services extérieurs | 5 598,00 | Participations familiales | 46 545,60 |
| Autres services extérieurs | 23 479,05 | Prestations de l'État (Contrat PEC) | 5 462,00 |
| Frais de personnel | 93 065,32 | Total Recettes | 59 427,67 |
| | | Reste à charge pour la commune | 69 515,70 |
| Total dépenses | 128 943,37 | Total | 128 943,37 |

Coût pour la commune /enfant/jour : **17,87€** moyenne 27

BUDGET

Avant de donner la parole à Mr Philippe ZANCZAK, Madame le Maire souhaite féliciter le travail de chaque adjoint sur la maîtrise des dépenses depuis 2020, à la commission des finances et aux conseillers qui ont œuvré aussi pour obtenir ces très bons résultats. Nous allons enfin pouvoir commencer de réels travaux sur 2023 comme l'éclairage public, la réfection du C3 dans un premier temps avant réparation pérenne, la réparation des avaloirs Rue de l'Abreuvoir, nous avons pu provisionner la création d'une dizaine de boîtes pour la fibre, la mise en place d'un contrat d'entretien espaces verts (tontes), le début des travaux de rénovation pour notre église et un éventuel colombarium (en attente de chiffrage) mais provisionné dans nos investissements.

Pour 2022, les chiffres parlent d'eux-mêmes, puisque nous avons dégagé un excédent de fonctionnement de 342 518,03 €. Ce qui va pouvoir nous permettre pour cette année de ne pas augmenter les impôts dans leur totalité (TFB, TFNB, CFE). Il faut encore persévérer en ce sens.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2023

FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | |
|----------|---|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 334 154,49 € |
| 012 | Charges de Personnel et Frais assimilés | 326 388,87 € |
| 014 | Attribution de compensation | 55 500,00 € |
| 065 | Autres charges de gestion courante | 66 750,00 € |
| 066 | Charges Financières | 1 300,00 € |
| 067 | Charges exceptionnelles | 800,00 € |
| 022 | Dépenses imprévues | 50 015,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 76 018,11 € |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre section | 7 622,00 € |
| 68 | Dotations aux provisions | 100,00 € |
| | | 918 648,47 € |

| RECETTES | | |
|-----------------|--|---------------------|
| 013 | Atténuation de charges | 12 000,00 € |
| 070 | Produits des services du domaine des ventes diverses | 38 370,44 € |
| 073 | Impôts et Taxes | 340 058,00 € |
| 074 | Dotations et participations | 180 202,00 € |
| 075 | Autres produits de gestion courante | 5 500,00 € |
| R002 | Excédent de fonctionnement | 342 518,03 € |
| | | 918 648,47 € |

INVESTISSEMENT

| DEPENSES | | |
|-----------------|-------------------------------------|---------------------|
| 21 | Immobilisations corporelles | 232 000,00 € |
| 1641 | Remboursements d'emprunts et dettes | 16 000,00 € |
| 20 | Dépenses imprévues | 10 000,00 € |
| | | 258 000,00 € |

| RECETTES | | |
|-----------------|--|---------------------|
| 013 | Subventions d'investissement DETR | 134 200,00 € |
| 10 | Dotations, Fonds divers et réserves | 35 000,00 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 76 018,11 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 7 622,00 € |
| | RESULTAT REPORTE R001 | 5 159,89 € |
| | | 258 000,00 € |

Le Conseil municipal vote et accepte à l'unanimité.

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget principal est établi par la trésorerie de Thourotte à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal,

Vote le compte de gestion du budget principal 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le compte administratif du budget principal 2022 comme suit :

Investissement :

| | | |
|----------|-----------|--------------|
| Dépenses | Prévu : | 368 163,21 € |
| | Réalisé : | 204 942,89 € |
| Recettes | Prévu : | 368 163,21 € |
| | Réalisé : | 259 940,59 € |

Fonctionnement :

| | | |
|----------|-----------|--------------|
| Dépenses | Prévu : | 709 891,91 € |
| | Réalisé : | 539 148,53 € |
| Recettes | Prévu : | 709 891,91 € |
| | Réalisé : | 770 618,26 € |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|---|--------------|
| Investissement : | 5 159,89 € |
| Fonctionnement : | 342 518,03 € |
| Résultat global + 354,25 (dissolution Ass Foncière) | 347 323,67 € |

Le Conseil municipal vote et accepte à l'unanimité.

AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 231 469,73 €
- Un excédent reporté de : 342 518,03 €
- Un excédent d'investissement de : 49 837,81 €
- Un excédent reporté de : 5 159,89 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

| | |
|--|--------------|
| RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2022 : EXCEDENT | 347 677,92 € |
| RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) | 342 518,03 € |

| | |
|---|------------|
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) | |
| EXCEDENT REPORTE | 5 159,89 € |

Le Conseil municipal vote et accepte à l'unanimité.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2023

L'adjoint en charge des finances présente le dossier sur le taux d'imposition 2023.
Il propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2023.

La taxe d'habitation (résidence secondaire) ne sera pas augmentée non plus et restera sur la même base que 2020.

Le Conseil municipal vote et accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Remerciements aux différentes personnes qui ont fait don de livres à la commune pour la bibliothèque et pour l'école

Information sur un cinéma en plein air le 16/06/2023 dans la cour de l'école organisé par la CC2V avec Pop-Corn gratuit et une buvette qui devrait être tenue par l'APE (à reconfirmer)

Information sur un concert organisé par la CC2V le 08/07/2023.

Mr LANDUYT informe les membres du Conseil municipal que la coupe des peupliers aux Osiers est terminée et on propose aux affouagistes de nettoyer le terrain.

Mme le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une réunion avec la commission des fossés est prévue avec Mr Hugues ALEXANDRE de la CC2V le 13/06/2023 à 18 h

Madame Henriette DEVANNEAUX remercie Madame Chantal COLLE pour son remplacement à la bibliothèque.

Madame Chantal COLLE remercie les différents donateurs pour les livres.

Monsieur Philippe ZANCZAK informe les membres du conseil qu'il a reçu la visite d'une conseillère de la Mairie de Pimprez et Mr BONNARD Maire de Chiry-Ourscamps.

En effet, la commune de Pimprez organise une exposition et souhaiterait qu'on puisse leur prêter la croix de guerre.

Le Conseil décide à l'unanimité de prêter le tableau.